



nouvelles csn

NUMERO 18

semaine du 1er au 6 février 1979.



LES CONGRES REGIONAUX : POUR IMPLANTER NOS REVENDICATIONS

— Après une première fin de semaine de succès à Drummondville (16 syndicats sur 19) et dans le Bas St-Laurent (40 sur 60), les congrès régionaux se poursuivent dès cette fin de semaine à Montréal, Sorel, Lanaudière et St-Jean. Les thèmes qui y sont abordés sont tous très importants : la question nationale, le droit au travail, la sécurité-santé, les droits et libertés ainsi que les injonctions. Traiter de manière élaborée de tous ces sujets en deux jours est impensable et là n'est pas le but de ces congrès spéciaux. Les congrès régionaux ont pour but de dispenser les informations aux militants des syndicats locaux afin que des discussions se fassent ensuite au niveau du syndicat local sur un ou plusieurs des cinq thèmes abordés. Dans le but de faire connaître et d'implanter les politiques et les revendications de la CSN.

Voici la liste des congrès régionaux à venir :

février :

9 et 10 : Montréal
Sorel

Lanaudière
St-Jean

16 et 17 : Québec
Saguenay-Lac St-Jean
Laurentides
Trois-Rivières

23 et 24 : Sherbrooke
Shawinigan
Outaouais
Sud-Ouest

mars

2 et 3 : Richelieu-Yamaska
Victoriaville

3 et 4 : Nord-Ouest
Gaspésie

9 et 10 : Granby
Thetford-Mines
Côte-Nord
Sept-Îles

LA CSN EST CONDAMNÉE À PAYER DES DOMMAGES DE 6 MILLIONS À REYNOLDS ALUMINIUM — TOUS CONTRE LA LOI 110 ET LES "JOBBIQUEUX"

Montréal, le 6 février 1979 — **LA CSN EN APPELLE DU JUGEMENT MASSON** — Le comité exécutif de la CSN a fait connaître aujourd'hui son intention d'en appeler du jugement rendu par le juge Vincent Masson de la Cour Supérieure et qui condamne la Centrale, le syndicat et une vingtaine de travailleurs à payer un montant de \$6 millions plus les frais et les intérêts à la compagnie Reynolds Aluminium de Baie-Comeau suite à des incidents survenus en mai 1967. "Nous croyons avoir démontré devant la Cour que nous ne devions pas être tenus responsables des incidents en question", a commenté le président de la Centrale, Norbert Rodrigue. Entre autres, le juge Masson n'a tenu aucun compte de la provocation patronale qui a conduit au conflit de Baie-Comeau à cette époque. Il n'a pas pris en considération le climat de tension qui régnait alors à l'usine, climat engendré par une direction patronale encore traumatisée par le fait qu'ils devaient affronter un syndicat qui assumait les intérêts des travailleurs. Le président Rodrigue a ajouté qu'une étude du dossier a convaincu la direction de la CSN de porter un tel jugement en appel.

"On peut constater rapidement qu'à sa face même, ce jugement est socialement inacceptable", a commenté le président de la CSN. Il a cité en exemple le fait que le juge Masson ait souligné que la compagnie n'avait pas réclamé des dommages suffisamment élevés. "Peut-on croire que ce jugement n'est pas le produit d'une justice de classe, a demandé Norbert Rodrigue, surtout quand on constate que du début à la fin, le juge ne retient que la thèse patronale".

Rappelant que la CSN n'est pas une compagnie, qu'elle n'est pas propriétaire de capitaux, qu'elle ne fait que gérer les cotisations qui appartiennent aux travailleurs affiliés, le président a déclaré que la CSN doit assurer aux travailleurs la meilleure défense pour leurs intérêts, ce qui justifie l'appel.

L'AGENDA DU MOUVEMENT

février	
8-9	Métallurgie réunion d'équipe
9	réunion du comité élargi de négociations dans la construction, à Montréal
9-10-11	SECSN assemblée générale du syndicat des employés de la CSN à Montréal
12	bureau confédéral à Montréal
13	lancement du disque du 8 mars
13-14-15	CSN conseil confédéral
15-16	Fédération des Mines, de la Métallurgie et des Produits chimiques; réunion conjointe exécutif et salariés à Montréal
19-20-21	FTPF réunion - bilan des négociations
20-21	réunion du comité inter-fédérations à Montréal
21-23	session de formation pour les arbitres syndicaux à l'assurance-chômage à Montréal
22	FPSCQ réunion d'équipe
22-23	FTPF réunion d'équipe
24	Secteur Textile Vêtement Chaussure (CSN). Bureau de Direction à St-Hyacinthe.
26-27	Lanaudière : session de formation technique pour les officiers.
mars	
3	états généraux des travailleuses salariées québécoise à Québec.
CCNSP	
février	
8-9	réunion générale du CCNSP
12	rencontre des porte-paroles des tables de négociations CSN
mars	
1er, 12 et 23	rencontre des porte-paroles
FESP	
25 mars - 1er avril	congrès
SUD-OUEST	
février	
12	assemblée générale du conseil central
16-17	session sur l'information
23-24	congrès régional
mars	
2-3	session sur la condition féminine
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	
février	
23-25	cours de formation de base (Lac St-Jean)
26	cours de technique de base (Lac St-Jean)
27	cours de technique de base (Saguenay)

Montréal, le 5 février 1979 – MOBILISATION DANS LA CONSTRUCTION POUR LE RETRAIT DE LA LOI 110 – Le projet de loi 110, présentement devant le Parlement, menace les travailleurs de la construction dans leur sécurité d'emploi et dans leur droit de négociation. Ce projet de loi, en effet, prolonge de trois mois l'actuel décret qui régit les conditions de travail et ouvre, s'il est adopté, la porte aux travailleurs occasionnels, aux jobbisseurs, qui sont nombreux dans cette industrie. Il est donc extrêmement important que les militants dans les régions s'informent de cette situation pour ensuite informer les travailleurs de la construction et les travailleurs syndiqués en général des dangers de cette loi. La coordination nationale pour cette campagne suggère la tenue de conférences de presse, des visites le plus tôt possible aux bureaux des députés ministériels. De la rapidité de notre réaction et de nos actions dépendent le gagne-pain de dizaines de milliers de travailleurs de la construction.

Montréal, le 6 février 1979 – LE TROISIEME FRONT COMMUN DES SECTEURS PUBLIC ET PARA PUBLIC EST MAINTENANT SUR PIED – Il y en aura un, il n'y en aura pas... Maintenant, on ne se pose plus la question : le front commun CSN, CEQ et FTQ dans le secteur public est de nouveau prêt à fonctionner et à affronter le gouvernement péquiste dans la ronde de négociation qui doit commencer très bientôt. Du côté de la CSN, plus de 1,000 délégués des quatre fédérations impliquées (FAS, FNEQ, FESP et FPSCQ) se sont rencontrés le 3 février dernier et ont mis le front commun en marche en se mettant d'accord sur les salaires ainsi que sur le protocole de fonctionnement du front commun.

Et à un ou deux jours près, les deux autres centrales ont posé le même geste. Du côté des salaires, le minimum décent réclamé par les centrales et les travailleurs du secteur public sera de \$265 pour une semaine de 35 heures, montant qui est parfaitement en accord avec le seuil de pauvreté tel qu'établi par le Sénat Canadien pour une famille de 4 personnes. Le secteur public de la CSN compte plus de 83,000 membres travaillant dans les établissements de santé et de services sociaux, dans les Cegeps, les commissions scolaires, les universités, les traversiers, les institutions privées d'enseignement et les commissions de formation professionnelle. Leurs conventions viennent à échéance le 30 juin prochain.

Montréal, le 31 janvier 1979 – UN AGENT PRIVE DE SECURITE TROUVE COUPABLE D'AVOIR BLESSE UN GREVISTE DE GAZ METROPOLITAIN – Pour une des rares fois, un fier-à-bras/briseur de grève professionnel vient d'être trouvé coupable d'avoir blessé un gréviste. En effet, Edgar Lajeunesse, de l'agence Unique, avait blessé un piqueteur de Gaz Métropolitain lors d'une grève de quatre jours en mai dernier alors qu'il avait foncé sur la ligne de piquetage avec son automobile. Lajeunesse est passible d'une peine de 10 ans de prison. "Nous nous réjouissons de ce verdict rendu par le jury, a déclaré le président du syndicat Fernand Valiquette, en espérant qu'il fera réfléchir les fiers-à-bras qui n'hésitent pas à vendre leurs services pour frapper les travailleurs en grève".

Montréal, le 5 février 1979 — **LA CSN DONNE UN APPUI TOTAL AUX POSTIERS ET INVITE LEURS REPRESENTANTS A SON PROCHAIN CONSEIL CONFEDERAL** — Le comité exécutif de la CSN a dénoncé aujourd'hui l'attitude du gouvernement fédéral à l'endroit des postiers, en particulier celle du ministre des postes, M. Gilles Lamontagne. Parlant au nom de la Centrale, le président Norbert Rodrigue a dénoncé, dans un communiqué remis à la presse, "la parodie du syndicalisme que constitue l'arbitrage obligatoire actuellement imposé aux postiers". Par la même occasion, le président de la CSN a invité tous les syndicats et organismes affiliés à la Centrale à adopter une position d'appui dans leurs instances et à transmettre cette position au ministre des postes sous forme de télégramme. M. Rodrigue a enfin annoncé que les représentants du syndicat des postiers seront invités à exposer leur problème au cours du prochain conseil confédéral qui se tiendra à Montréal la semaine prochaine. Les postiers pourront s'adresser aux dirigeants des fédérations et des conseils centraux de la CSN le mercredi 14 février à 17 heures. "Ce groupe de travailleurs a été victime l'automne dernier d'une loi absolument injuste et se retrouve aujourd'hui sur la première ligne de résistance du syndicalisme libre. Il mérite donc notre soutien le plus complet", a déclaré le président de la CSN".

Montréal, le 5 février 1979 — **LE RAPPORT PEPIN-ROBARTS NE DOIT PAS ETRE VENDU CHEZ CLASSIC BOOKSHOPS** — Les 63 employés de Classic Bookshops (CSN), en grève depuis le 23 novembre '78, ont fait parvenir le télégramme suivant au ministre Marc Lalonde suite à l'annonce qu'un des magasins de Classic Bookshops à Montréal était l'un des quatre magasins de Montréal autorisé à vendre ce rapport.

"Suite à l'annonce que l'un des magasins de Classic Bookshop de Montréal a été choisi pour être l'un des quatre distributeurs du rapport final de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne, nous tenons à vous informer que les 63 employés des 17 magasins de Classic Bookshops à Montréal sont en grève légale depuis le 23 novembre dernier. Après une demande d'accréditation effectuée le 4 mars '77, ces employés sont en grève pour obtenir la reconnaissance syndicale. Nous vous demandons donc que Classic ne soit pas l'un des distributeurs de ce rapport afin d'éviter d'associer ce rapport à une entreprise anti-syndicale. Dans l'attente d'une réponse.

Syndicat des employés de Classic Bookshops (CSN)"

Trois-Rivières, le 5 février 1979 — **VOTE DE GREVE A CEGELEC DE LOUISEVILLE** — Samedi, 3 février, les travailleurs de la corporation de batteries Cegelec affiliés à la CSN, ont rejeté massivement, par un vote à bulletins secrets, les dernières offres de la compagnie et ont mandaté par un second vote secret, à 92 o/o, leur comité stratégique à décréter tous les moyens d'action y compris la grève générale illimitée. Le droit légal de grève est acquis depuis vendredi le 2 février courant. Les négociations dans le but d'en arriver à un renouvellement de leur convention collective, n'ont donné aucun résultat satisfaisant et la presque totalité des revendications des travailleurs n'ont pas été acceptées par la compagnie. L'écart entre les parties est tellement énorme et cela sur de multiples points fondamentaux, que personne dans le syndicat n'entretient l'espoir d'éviter cette grève imminente.

CONFUSION — Dans le numéro 17 de nouvelles-CSN, on parlait en bonne place de la **ournée internationale de la femme**. C'est honteux. Inutile de dire qu'il s'agit de la **ournée internationale des femmes**. Dont la prochaine activité, d'ailleurs, est le lancement, le **13 février** à Montréal du disque **SI ON EST ENSEMBLE** enregistré lors de la fête de l'an dernier.

LA FNSBB EST DEMENAGEE — Les bureaux montréalais de la **Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (CSN)** se trouvent maintenant au **230 est, Henri-Bourassa, dans le nord de Montréal**. Téléphone : **381-7271**; code postal : **H3L 1B8**. Le syndicat des opérateurs de machinerie lourde se trouve à la même adresse, au téléphone : **387-2583**.

LE CONSEIL CENTRAL DU NORD-OUEST SE DONNE UNE NOUVELLE STRUCTURE — Réunis en congrès spécial les 26 et 27 janvier dernier à La Sarre, les délégués des syndicats CSN dans le Nord-Ouest québécois ont redéfini le fonctionnement de leur conseil central. Il sera désormais divisé en six secteurs : Amos, La Sarre, Lebel-Sur-Quévillon, Rouyn, Val d'Or, et Ville-Marie. Chaque secteur aura désormais son exécutif (président, secrétaire, trésorier), alors qu'au niveau régional, l'exécutif sera composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, auxquels viendront s'ajouter les six présidents de secteur. Le congrès régional se réunira trois fois par année et chaque secteur aura son assemblée générale une fois par mois.

Voici donc le nouvel exécutif du CCS-NNO :

président : Hector Pelletier
vice-président : Julien Pelletier
secrétaire : Jean-Noël Bouchard
trésorier : Lionel Faucher

Présidents de secteur

Amos : Gabriel Gourde
Ville-Marie : Marlyn Rannou
La Sarre-Macamic : Lyne Marchand
Val d'Or-Malartic : vacant
Rouyn-Noranda : Ted McLaren
Lebel-sur-Quévillon : Daniel Leclerc

LES CONFLITS — Au 2 février, il y avait à la CSN 37 grèves, lock-out ou fermetures impliquant plus de 3,682 travailleurs.

REJET DES OFFRES A WINDSOR — Le syndicat du papier façonné de Windsor a refusé les offres patronales à plus de 95o/o lors de l'assemblée générale du 3 février.

Soirée de solidarité NACAN
Le 14 février à Longueil à l'Eglise
St-Charles Boromé. Venez nombreux. !!!

Québec, le 5 février 1979 — **LA GREVE A LA CTCUQ EN EST UNE POUR LA DEFENSE DE LA SECURITE D'EMPLOI** — Malgré toutes les fausses nouvelles mises de l'avant par la Commission des transports de la Communauté urbaine de Québec et diffusées par les media d'information locaux et régionaux, les chauffeurs de la CTCUQ tiennent bon et entendent mener leur lutte à bien car ils se battent pour un principe des plus important, celui de la sécurité d'emploi. Même si la partie patronale crie partout qu'il s'agit d'une grève pour les salaires, les chauffeurs, qui ont voté la grève à 99.5 o/o, savent, eux, qu'ils luttent pour empêcher leur employeur de créer une nouvelle catégorie dans leur convention, celle des "chauffeurs réguliers à temps partiel". Or de nombreuses études ont prouvé "l'utilité" pour les patrons des travailleurs à temps partiel : ils coûtent moins cher, ne sont pas revendicatifs, sont rarement syndiqués ou s'intéressent peu aux syndicats. De nombreux autres points sont en litige, dont celui de la période de disponibilité ainsi que plusieurs clauses où la CTCUQ veut imposer un recul à ses chauffeurs. On peut noter enfin que le négociateur patronal est nul autre que Me Guy Letarte, un écoeurant spécialisé dans les longs conflits (Trust Royal, Pavillon St-Dominique, Seven-up...)

Montréal, le 31 janvier 1979 — **LES TRAVAILLEURS DE WALLCRETE RECLAMENT LES SALAIRES QUI LEUR SONT DUS** — Plus de 75 travailleurs de la construction ont manifesté le 31 janvier dernier à 7h30, à l'entrée du chantier du Collège MacDonald de Sainte-Anne de Bellevue, rue Martel. L'entrepreneur général Duranceau, a décidé d'engager une nouvelle compagnie et de nouveaux employés pour parfaire le contrat de Wallcrete.

Shawinigan, le 31 janvier 1979 — **DES TRAVAILLEURS DE L'ALCAN A SHAWINIGAN S'OPPOSENT A LA FERMETURE DE LEUR USINE** — L'exécutif du syndicat de la Cablerie-trefilerie de l'Alcan (CSN) demande une enquête formelle du gouvernement en regard du transfert appréhendé de certaines activités de leur usine de Shawinigan à l'extérieur de la région. Dans un télégramme adressé au Ministre de l'Industrie et du Commerce Rodrigue Tremblay, l'exécutif du syndicat estime que le transfert des activités et la réorganisation de la cablerie annoncés publiquement la semaine dernière par l'Alcan constituent une menace à la stabilité de l'emploi dans la région. L'annonce du transfert, selon le président du syndicat Jacques-E. Garceau, arrive au moment où le problème de l'emploi à Shawinigan est crucial puisque la région a déjà souffert de nombreuses fermetures et transferts dans le passé et que la disponibilité de travail pour les jeunes se fait rare. Selon monsieur Garceau, la région de Shawinigan a contribué à créer l'empire de l'Alcan depuis de nombreuses années et les profits qui ont été tirés par l'Alcan dans la région devraient y être réinvestis. Au cours de la seule année 1978 les profits de l'Alcan se sont élevés à un niveau record qui n'a jamais été égalé par le passé : \$289.4 millions.

LE BOYCOTTAGE DE PEPSI — Il a été convenu entre les travailleurs en grève de Pepsi à St-Hyacinthe (Breuvages Larivée), le service des grèves et celui de l'action politique d'intensifier le boycottage de Pepsi et de O'keefe dans les conseils centraux suivants : Drummondville, Victoriaville, Granby, Sorel, St-Jean, Sud-Ouest et St-Hyacinthe. Ces travailleurs sont en grève depuis plus de 7 mois maintenant.

CAMPAGNE D'APPUI A CHARLEROI-BOYER — Cette campagne a présentement lieu à travers le Québec et consiste à faire parvenir des télégrammes au ministre Lazure, des Affaires Sociales, pour dénoncer l'attitude des patrons dans le conflit de Charleroi-Boyer de même que l'inertie du gouvernement à favoriser une solution.

UNE JOURNEE DE SOLIDARITE A CLERMONT — Les travailleurs en grève de Donohue-Clermont ont organisé pour le 8 février une journée de solidarité où se retrouveront d'autres travailleurs en conflit de la FTPF : des autres établissements Donohue, de Kruger-Turcot, de l'Enveloppe Internationale, de Jos-T. Beaudoin et de Camil Richard.

LE \$10 DE SOLIDARITE — Lorsqu'un conflit dure plus de trois mois, une lettre est envoyée à chaque syndicat, l'incitant à verser \$10 de solidarité à la caisse du syndicat en grève :

— **Omega Machinerie** : syndicat des employés d'Oméga Machinerie de St-Hyacinthe, 2425, rue Dessaulles, St-Hyacinthe J2S 2V2.

— **CLSC Lotbinière-Ouest** : syndicat des travailleurs du CLSC Lotbinière-Ouest, Marielle Michel, 541, rue du Foyer, Fortierville, G0S 1J0.

— **Jos-T. Beaudoin** : syndicat des imprimeurs de Thetford-Mines (CSN), a/s de la trésorière, 908, avenue Labbé, Thetford-Mines G6G 2A8.

HARLAN COUNTY USA — Film documentaire sur une grève de mineurs américains en 1973, sur la solidarité ouvrière et sur le leadership des épouses, filles et mères des grévistes. 13 mois de grève, un mort, tué par les scabs. Au cinéma Outremont de Montréal les 11, 12, 19, 20, 27 et 28 février et le 7 mars; au cinéma Cartier de Québec les 4, 5, 6, 13 et 14 mars; au cinéma Festival de Sherbrooke, le 8 février.

